

**DECISION N° 20221005_P_125
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du 30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « L'association ÉVEIL FORME ET LOISIR pour un atelier motricité dans le cadre du REAPP.

Le Président,

N° 20221005_P_125

Décide

De signer une convention avec :

**L'Association EVEIL FORME ET LOISIR
Maison de l'Enfance
13 rue de l'Arsenal
42390 VILLARS**

OBJET

Intervention pour un atelier motricité du tout petit

Dates : samedi 5 novembre 2022 de 10h00 à 12h30

Participants : A destination des parents et enfants de 3 à 6 ans du
Territoire Loire-Semène

Lieu : Gymnase – Pont-Salomon

Jauge : 30 personnes (parents et enfants compris)

Montant : 336 € TTC frais de déplacement compris

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 5 Octobre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

